

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune d'Odos
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,

Gérard TREMEGE



**Servitudes
d'Utilité Publique**

Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président

**ARRETE n° ARR2024-040
PORTANT MISE À JOUR DES ANNEXES DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ODOS RELATIVE AUX
SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE PRENANT EN COMPTE LA
SERVITUDE AÉRONAUTIQUE DE DÉGAGEMENT DE TYPE T5**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L151- 43, L152-7, L153-60 et R153-18,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Odos,

Vu les pièces relatives aux servitudes d'utilité publique annexées au Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Odos,

Vu l'arrêté ministériel du Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires en date du 08 décembre 2022, et les plans annexés, approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées),

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Odos relatives aux servitudes d'utilité publique.

ARRETE :

ARTICLE 1 : les annexes 4. b. liste des servitudes d'utilité publique et des contraintes, et 4. c. plan des servitudes d'utilité publique du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Odos sont effectivement mises à jour à la date du présent arrêté par institution de servitudes d'utilité publique.

Cette servitude d'utilité publique fait suite à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées).

ARTICLE 2 : le dossier de mise à jour des servitudes d'utilité publique sera tenu à disposition du public :

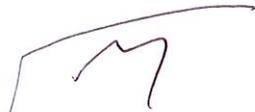
- à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, à la Zone Tertiaire Pyrènes Aéro Pôle, Téléport 1, CS 51331 65013 TARBES CEDEX 9, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- à la mairie d'Odos aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées ainsi qu'à la mairie d'Odos durant un mois, conformément aux dispositions de l'article R153- 18 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Hautes- Pyrénées.

Juillan, le **22 AVR. 2024**


Gérard TREMEGE

★ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES
LOURDES
PYRENEES ★

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune d'Odos
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Liste des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'Odos

Liste des servitudes d'utilité publique recensées

Type	Libellé	Objet	Nom	Document de référence	Date	Gestionnaire
A5	Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Canalisation EP/EU	Information indicative DDT			Syndicat AEP/Assainissement
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Inscrit MH	Château de Marguerite de Navarre	Arrêté préfectoral	27/02/2006	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Inscrit MH	Château de Laloubère et son parc	Arrêté préfectoral	30/08/1995	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
I4	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 150 KV	Bastillac - Lannemezan	Courrier gestionnaire	16/03/2028	RTE – Groupe Maintenance Réseau BEARN
I4	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 150 KV	Bastillac - Jurancon	Courrier gestionnaire	16/03/2018	RTE – Groupe Maintenance Réseau BEARN
PM1	Servitudes relatives aux plans de prévention des risques naturels	PPR	Odos	Arrêté préfectoral	24/12/2015	Direction Départementale des Territoires - SERCAD
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Câble	472-01 Tarbes – Lourdes	Courrier gestionnaire	01/08/1985	France Télécom – U.R.R.
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	Surface de dégagement	Aérodrome Tarbes - Laloubère	Arrêté ministériel	01/09/1981	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud - Délégation Territoriale des Hautes-Pyrénées
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	Surface de dégagement	Aérodrome Tarbes-Lourdes-Pyrénées	Arrêté ministériel	08/12/2022	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud Délégation Territoriale des Hautes-Pyrénées

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

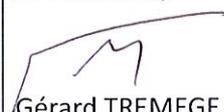
Avril 2024

**Commune d'Odos
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Plans des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

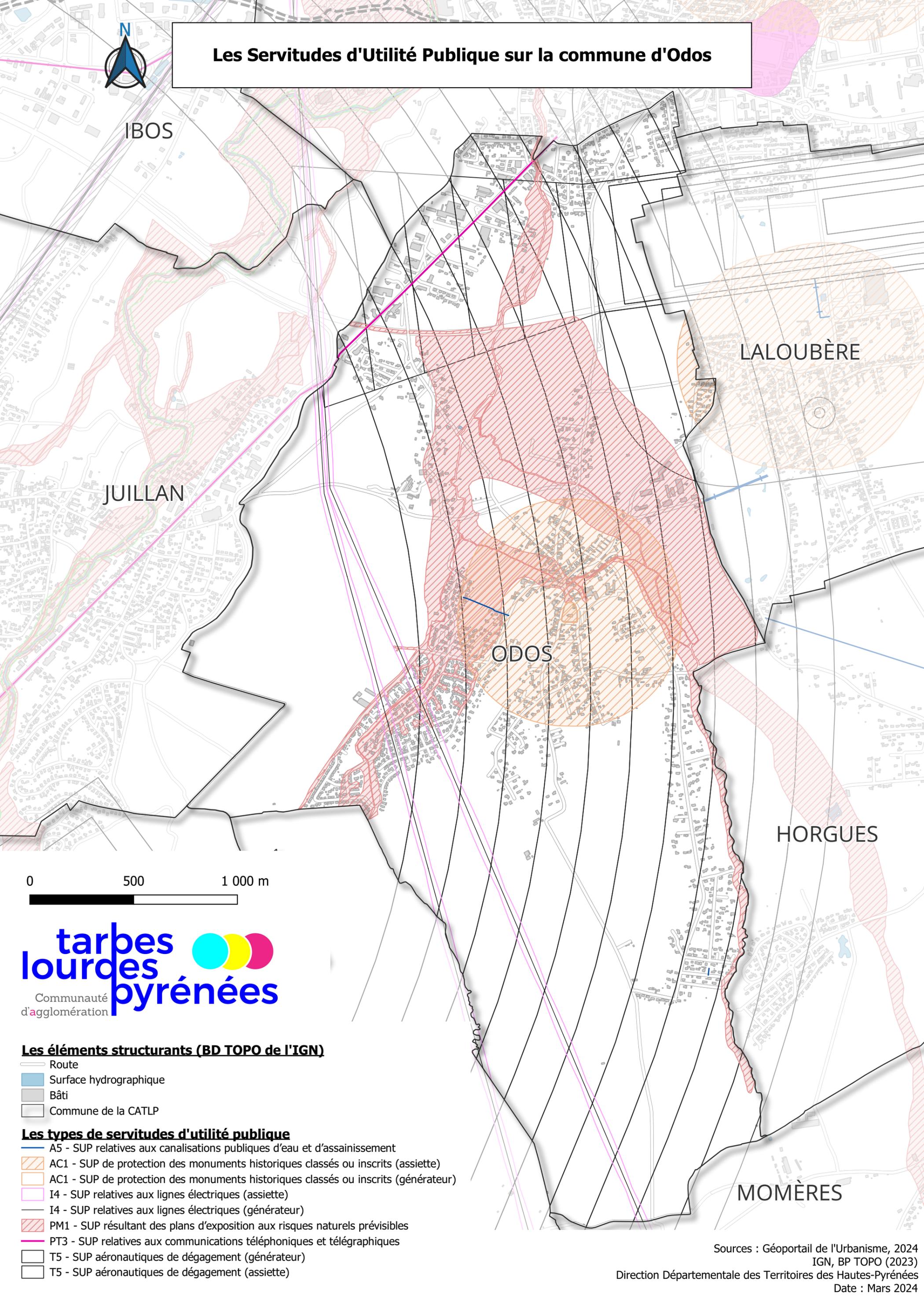
3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Les Servitudes d'Utilité Publique sur la commune d'Odos



IBOS

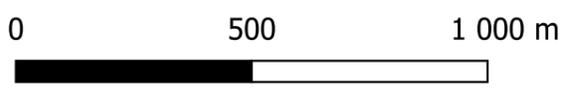
JUILLAN

ODOS

LALOUBÈRE

HORGUES

MOMÈRES



Les éléments structurants (BD TOPO de l'IGN)

- Route
- Surface hydrographique
- Bâti
- Commune de la CATLP

Les types de servitudes d'utilité publique

- A5 - SUP relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- AC1 - SUP de protection des monuments historiques classés ou inscrits (assiette)
- AC1 - SUP de protection des monuments historiques classés ou inscrits (générateur)
- I4 - SUP relatives aux lignes électriques (assiette)
- I4 - SUP relatives aux lignes électriques (générateur)
- PM1 - SUP résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles
- PT3 - SUP relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T5 - SUP aéronautiques de dégagement (générateur)
- T5 - SUP aéronautiques de dégagement (assiette)